de un an; nous relevons ensuite 219 de 1 à 19 ans; 210 de 20 à 39 ans; 196 de 40 à 59 ans et 376 de 60 ans et au delà.

Si on envisage maintenant les causes, après avoir exclu 374 cas non dénommés et 187 de débilité congénitale et vice de conformation, on constate que c'est la diarrhée, sous ses différentes formes, qui fait la plus de victimes, 152 décès dont 119 enfants de moins de un an. Puis vient la pneumonie, 123 cas qui s'attaque surtout à l'enfance et à la jeunesse, et ensuite la phtisie pulmonaire, 108 cas dont 68 se rapportent à l'âge mûr. Eu continuant cette nomenclature, nous enregistrons : 84 cas de bronchite chronique ; 63 de congestion cérébrale ; 62 de maladies cardiaques ; 51 de sénilité ; 43 de maladies cholériformes ; 30 de méningite simple et 27 de méningite tuberculeuse, 30 d'autres tuberculoses, etc. Le croup n'a fait que 6 victimes, mais la coqueluche 17. Enfin on a enregistré 18 suicides et 16 morts violentes.

Les maladies épidémiques qui ont été déclarées ont porté sur 53 cas dont 31 de fièvre typhoïde, 12 d'affections diphtériques, 8 de scarlatine. Il est à remarquer que c'est le mois de mai qui a amené le plus grand nombre de cas, 43: il n'y en a eu aucun en mars.

Le rapport contient toute une série de graphiques se référant à ces maladies contagieuses et indiquant leur intensité mois par mois.

Des tableaux du même genre sont dressés pour la natalité et la mortalité. Ils nous apprennent que c'est en décembre qu'il est né le moins d'enfants et que c'est en janvier que la natalité a été à son apogée. Pour la mortalité, c'est encore décembre qui donne le plus bas nombre, mais c'est février qui est le plus funeste; il est à remarquer qu'à partir d'avril il y a une période décroissante jusqu'à la fin de l'année.

Ce service de l'hygiène comprend aussi des mesures de désinfection, la vérification du lait et des denrées alimentaires, les logements insalubres et la protection des enfants du premier âge.

Enfin les accidents industriels dépendent aussi de ce service.

Nous transcrivons intégralement ce passage du rapport de M. Rembauville.

DÉCOMPOSITION DES INDUSTRIES. — 1° *Filatures de laines.* — 116 déclarations, 4 décès, 1,768 jours d'incapacité de travail, ou bien 92 mois 8 jours. Nature générale des blessures : Mains prises dans les engrenages, mains brûlées par des cognées, doigts écrasés, membres broyés par rotation autour de transmissions.

2° *Filatures de coton.* — 24 déclarations, 575 jours d'incapacité de travail, ou bien 20 mois 5 jours. Mains prises dans les engrenages, amputation de doigts et de phalanges.

3° *Peignage de laine.* — 33 déclarations, 1,454 jours d'incapacité de travail ou bien 38 mois 14 jours (membres pris dans les gills-box et engrenages.

4° *Fabrique de tissus.* — 20 déclarations, 4 décès, 711 jours d'incapacité de travail, ou bien 23 mois 11 jours. (Mains prises dans les engrenages et chute grave).

5° *Fabrique de lapis.* — 24 déclarations, 270 jours d'incapacité de travail ou bien 9 mois. (Chutes, entorses et coupures aux mains par verges.

6° *Fabrique d'ameublement.* — 2 déclarations, 43 jours d'incapacité de travail ou bien 1 mois 10 jours. (Entorses, chutes et blessures par navettes.

7° *Teinturerie.* — 5 déclarations, 275 jours d'incapacité de travail, ou bien 9 mois 5 jours. (Brûlures et blessures par engrenages.

8° *Négoce de laines.* — 2 déclarations, 15 jours d'incapacité de travail. (Chute de fardeau).

9° *Fabrique de couvertures.* — 1 déclaration, 15 jours d'incapacité de travail. (Enroulement de courroie).

10° *Retorderie.* — 4 déclarations, 1 décès, 90 jours ou 3 mois d'incapacité de travail. (Chute grave et mains prises dans des métiers).

11° *Entreprise de maçonnerie.* — 22 déclarations, 1 décès, 671 jours ou bien 22 mois 11 jours d'incapacité de travail. (Chutes de toutes natures.)

12° *Ferblanterie, zinguerie.* — 7 déclarations, 161 jours ou 5 mois 11 jours d'incapacité de travail, (Chutes, brûlures, blessures.)

13° *Corroserie.* — 2 déclarations, 90 jours d'incapacité de travail (chutes).

14° *Entreprise de charpente.* — 5 déclarations, 155 jours, ou 5 mois 11 jours d'incapacité de travail (chutes et blessures.

15° *Peintres.* — 2 déclarations, 1 décès, 20 jours d'incapacité de travail. (Chutes).

16° *Couvreurs.* — 3 déclarations, 60 jours d'incapacité de travail. (Chutes).

17° *Constructeurs en fer.* — 4 déclarations, 161 jours ou 5 mois 11 jours d'incapacité de travail.(Blessures par engrenages et outils).

18° *Chaudronnerie.* — 5 déclarations, 103 jours ou 3 mois 43 jours d'incapacité de travail. (Brûlures et blessures par outillages.)

19° *Négoce de charbons.* — 4 déclarations, 1 décès, 75 jours d'incapacité de travail, (Ecrasement par voiture et coups de pied chevaux.)

20° *Voituriers, camionneurs.* — 2 déclarations, 45 jours d'incapacité de travail. (Accidents de voitures.)

21 *Marbriers* — 1 déclaration 40 jours d'incapacité de travail. (Blessures par heurt d'une pierre.)

22 *Potiers.* — 1 déclaration 30 jours d'incapacité de travail (Blessures par outils de travail.)

23° *Plafonneurs.* — 3 déclarations 2 mois d'incapacité de travail. (Chutes.)

24 *Imprimerie.* — 1 déclaration 25 jours d'incapacité de travail. (Chute.)

25° *Chemin de fer du Nord.* — 1 déclaration, quelques jours de repos. (Chute et contusion.)

RÉSUMÉ GÉNÉRAL. — 493 déclarations, 9 décès (connus), 233 mois, 19 jours ou bien 24 ans 1 mois et 19 jours d'incapacité de travail.

Nous donnerons, pour finir, le renseignement relatif aux secours accordés aux passagers indigents : il a été distribué 1,337 billets de logement, à raison de 0,854, dont 1,239 à des hommes, 80 à des femmes et 9 à les enfants.

Cessions de terrain à la voie publique. — On a publié samedi les deux avis ci-après, à l'effet, le cas échéant, que les tiers puissent faire valoir leurs droits dans les délais impartis. 1° M. le Maire a passé acte au nom de la ville de l'acquisition d'une parcelle de 4.813 mètres carrés, appartenant à la famille Destombes pour être réunie à la rue des Catalons ; 2° De M. Philippe-Jovenel, une parcelle de 328 mètres carrés rue du Hallot.

Adjudication d'uniformes pour les employés de l'octroi. — Le jeudi 9 avril il sera procédé à l'adjudication pour une période de 3 années de la fourniture des uniformes des agents du service de l'octroi, dépense évaluée à 10,330 fr. 80 c.

La grève. — La situation est restée la même; aucune démarche n'a été faite dans la journée de samedi. On compte, pour lundi matin, sur une reprise sérieuse du travail.

D'ailleurs, comme nous l'avons dit hier, les livrets seraient tenus à la disposition des ouvriers qui ne se présenteraient pas et ils seraient remplacés.

Conseil de révision. — Les opérations pour le canton sud auront lieu le vendredi à neuf heures du matin et non à 1 h. 1/2 comme il a été annoncé à tort.

Nominations universitaires. — Sont nommés : proviseur du lycée de Grenoble, M. Muller, proviseur du lycée de Tourcoing; proviseur du lycée de Tourcoing, M. Monin, censeur au lycée de Nancy.

Mouveaux. — Le conseil municipal de Mouveaux se réunira jeudi prochain 26 courant, à 7 heures du soir, en séance extraordinaire, pour délibérer sur les questions suivantes : 1° Listes des jeunes gens non inposés à la contribution personnelle-mobilière et ne paraissant pas passibles de la taxe militaire pour cause d'indigence. — Avis du Conseil ; — *Assurance de l'Eglise de Saint-François et du presbytère.* — Vote de divers crédits.

— *La conférence de l'Union libérale.* — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui, à 5 heures 1/2 du soir, qu'aura lieu, à l'estaminet de l'« Ancienne Mairie », tenu par M. Flipo, la conférence organisée par l'Union Libérale, de Mouvaux. Deux orateurs y prendront la parole.

Halluin. — *Cessation de travail.*— Nous avons dit hier qu'un certain nombre d'ouvriers avaient, à la suite d'une demande d'augmentation de salaire, abandonné le travail, à la blanchisserie de M. Vethaeghe-Vandewynckele (et non Vandewynckele frères) mais ce n'a été qu'un simple incident, qui n'a jamais eu, à aucun moment, les caractères d'une grève.

Samedi le travail a été repris au complet.

Marcq-en-Barœul. — *Enquête de commodo et incommodo.* — L'avis suivant a été affiché hier à Marcq :

Nous, Maire de la commune de Marcq-en-Barœul; vu la délibération du conseil municipal en date du 25 avril 1895 portant vote d'un emprunt de 20,000 fr. pour agrandissement du cimetière reconnu indispensable;

Vu l'arrêté de M. le préfet du Nord en date du 14 mars 1896, soumettant le projet d'agrandissement dont s'agit à une enquête de commodo et incommodo;

Donnons avis que le jeudi 2 avril 1896, de 4 à 5 heures du soir, dans une des salles de la Mairie, M. Vincent, conseiller d'arrondissement à Mouvaux, nommé commissaire enquêteur par l'arrêté sus-visé du 14 mars, recevra les déclarations et réclamations sur l'objet de l'enquête. Le dossier complet du projet est déposé au secrétariat de la Mairie où chacun peut en prendre connaissance.

Communications

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS DE TOURCOING. — Dimanche, 22 mars, à cinq heures précises du soir, aura lieu, au Café du Centre, rue de l'Hôtel-de-Ville, la première assemblée générale. — Ordre du jour : Réception des nouveaux sociétaires ; — Paiement des cotisations ; — Choix définitif de l'insigne.

LILLE

Concours de Rome. — Un jeune Lillois, M. Edmond Pennequin, élève de MM. Leroy et De Winter, récemment reçu à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, à Paris, a été admis, le troisième, sur seize concurrents, à entrer en loge pour le concours du prix de Rome (gravure).

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 21 mars.* — UN COUP DE CHOPE. — Le jour de la mi-carême, un ouvrier flamand, Polydore Mallez, 28 ans, était entré en état d'ivresse dans l'estaminet du « Drapeau belge » tenu M. Charles Demunck, rue Magenta, à Halluin. Ce dernier refusa de lui servir à boire; c'est alors que Mallez se précipita sur lui et saisissant une chope, il lui en asséna un formidable coup sur le front. M. Demunck fut grièvement blessé.

Polydore Mallez aussitôt arrêté comparaît devant le tribunal : il est condamné à une peine de quatre mois de prison et vingt-cinq francs d'amende.

CONSÉQUENCES D'UN COUP. — Le samedi 14 mars, avait été congédié de l'établissement Lecomte et Desprez, rue de Roncourt, à Roubaix, un tenturier du nom de Henri Dupuis, 22 ans, venant de sortir. Gaspard devait le reprendre le lendemain matin, à onze heures, de la Fe-

soin d'apaiser son ressentiment à l'aide de considérations frappantes; il chercha querelle à plusieurs camarades, Leman, Steppe et Isbaert et en fin de compte distribua à droite et à gauche plusieurs horions.

En raison de ses bons antecédents, Gaspard obtient le bénéfice du sursis pour la peine de vingt jours et vingt-cinq francs d'amende qui lui est infligée.

SCÈNE DANS UN FAUX MÉNAGE. — Les époux Fastré, à Roncq s'étant séparés, un tiers, Aug. Taelman, est venu prendre la place du père de famille; il loge dans la maison et paie sa pension.

Or, le dimanche 15 mars, vers minuit, Taelman était rentré sans un sou; il avait dépensé le salaire de la semaine et n'avait plus d'argent pour acquiter sa dette de pensionnaire.

Fastré Pierre, le fils, 25 ans, qui est teinturier, lui chercha dispute et couronna la querelle en assommant Taelman de plusieurs coups de bâton. Cela lui vaut une peine de un mois de prison et 25 francs d'amende.

QUERELLE DANS UNE USINE. — Un agent du poste Morel était, le 16 mars, appelé à l'établissement du peignage de l'Union, rue de Tourcoing, à Roubaix, pour constater l'état d'un ouvrier, Dewynck, qui était étendu sur une balle de laine, la tête ensanglantée.

On désigna au représentant de l'autorité l'auteur de cette brutalité; c'était un ouvrier emballeur, appelé Jean Dumez, 37 ans. La victime contrairement aux affirmations de Dumez, prétendit qu'il avait été frappé à l'aide d'une barre de fer. L'inculpé ne méconnut pas la violence mais soutint qu'il ne s'était pas servi d'arme. Du *nez encourt une peine de quarante jours et vingt-cinq* francs d'amende.

ENTRE COMPAGNONS DE TRAVAIL. — Le 17 mars, un mardi, vers une heure de l'après-midi, Jules Debruigne, 21 ans, apprêteur, rue Watt, rencontrait, rue Descartes, à Roubaix, un camarade de travail, Achille Byn; ils entamèrent bientôt une discussion à propos de travail. Mais Debruigne en arriva immédiatement aux violences et ce fut Byn qui eut le dessous. Debruigne paie ce triomphe douteux d'une amende de vingt-cinq francs.

CONSOMMATEURS BRUYANTS. — Dans la soirée du mardi 17 mars, trois individus âgés d'une vingtaine d'années, antérieurs dans l'estaminet tenu par Mme Hauteins, à la « *Tête de fer* » rue de l'Epeule à Roubaix.

Comme la taute de la cabaretière était malade, on les pria de faire moins de tumulte : au lieu d'obtempérer à ce désir, tout légitime d'ailleurs, ils injurièrent la jeune fille et s'amusèrent à briser les vitres de la devanture. François Dubrulle, 17 ans maçon, est condamné à un mois. Alphonse Féron, 17 ans, journalier et Auguste Declise, 21 ans apprêteur sont condamnés chacun à vingt jours d'emprisonnement.

AFFAIRES DE MŒURS. — Un tisserand de la rue d'Algar, Joseph Deschamps demeurant à l'estaminet Darick avait été arrêté pour l'inculpation d'entreprises obscènes à l'égard d'une fillette. Le Tribunal renvoie l'affaire à jeudi pour que le Parquet prenne et donne tous renseignements utiles sur le caractère de publicité du délit, au point de la topographie des lieux où les faits se seraient passés.

DEUX TISSERANDS, Alfred Coisne, 18 ans et Albert Lefebvre, du *même âge*, étaient poursuivis pour avoir exercé des violences le 18 mars, sur la personne de M. Catteau, cultivateur à Bondues, et de son fils. Il leur est infligé à Coisne une peine de quarante jours et à Wattel une peine de dix jours, chacun en outre une amende de vingt-cinq francs.

OUTRAGES A UN GARDE. — A l'heure de la fermeture de l'estaminet Moret Reprince, à Bondues, le dimanche 1er mars, vers dix heures du soir, un jeune homme de dix-neuf ans, Arthur Lernould, teinturier, avait éprouvé le besoin d'adresser au garde Lescouffe des propos injurieux, puis avait défié, il fut nécessaire après le lendemain. Traduit en correctionnelle, Lernould s'entend condamner à une peine de vingt-cinq francs d'amende.

RETOUR A UNE VIEILLE AFFAIRE. — Constantin Léonard Ghyselinck, 46 ans, qui a autrefois habité Roubaix et qui est actuellement contremaître d'usine à Montreuil-sous-Bois, près Paris, avait, il y a plus d'une année, demandé la son caster judiciaire pour obtenir la *naturalisation* : il ne fut pas peu étonné de voir figurer à son sommier une condamnation à six mois de prison pour vol, prononcée en 1872; il s'enquit de ce qu'était cette condamnation de son passé : il apprit qu'il s'agissait d'un vol commis à Roubaix, au *préjudice d'un nommé Delvaux, en 1872.*

Après bien des démarches, il finit par obtenir que l'affaire revint devant le tribunal de Lille où elle avait été jugée, et elle fut inscrite au rôle avec cet objet : vérification d'identité judiciaire.

Trois témoins ont été appelés : le premier, Delvaux, le plaignant, dit reconnaître en Léonard Ghyselinck, le prévenu, l'individu qui portait ce nom au moment où il logeait chez lui et où le délit a été accompli. Les deux autres disent se rappeler avoir connu, en 1872, un homme qui se faisait appeler Léonard Ghyselinck, mais après avoir bien examiné l'inculpé, ils sont forcés de déclarer que ce dernier ne rappelle en rien l'ancien Ghyselinck : *il n'avait pas la même taille, ni la même allure.*

D'autre part, il résulte d'un complément d'instruction qui a été fait, qu'un maître d'armes du nom de Roseman habitant alors rue du Fontenoy à Roubaix, avait reçu de Léonard Ghyselinck, son livret et diverses autres pièces d'identité, or, ces documents, il ne les avait plus retrouvés; on avait pris. Ce qui paraîtrait démontrer que l'individu auteur du vol, s'était, à l'aide des pièces de Ghyselinck fait passer pour ce dernier.

Après quelques explications d'un avocat du barreau de Paris, venu pour l'assister, le Tribunal se retire pour en délibérer et rentre ensuite en décidant que la condamnation de 1872 ne doit pas s'appliquer au vrai Ghislainck Léonard.

DÉLIT INDUSTRIEL. — Diverses décisions des tribunaux de paix de Roubaix et du tribunal de Lille avaient posé en principe que l'industriel n'était en contravention pour n'avoir pas revêtu les engrenages des machines d'engins protecteurs qu'autant que, une mise en demeure avait été inscrite par l'inspecteur du travail sur le registre de l'établissement.

Dans une poursuite pour blessures par imprudence et contraventions relevées à la charge de M. Blondel, industriel, à Lille, le Tribunal juge que cette mise en demeure préalable n'est pas indispensable et que la contravention peut donner lieu à une sanction dès le moment où il est établi que des engrenages n'ont pas été recouverts.

LE PROCÈS POUR VOL DE SUBSISTANCES MILITAIRES dans les magasins de Lille et dont il avait été parlé à diverses reprises dans les journaux de la région, a eu son dénoûment à l'audience de samedi : il s'agit de détournements de sept sacs de blé.

Il y avait quatre inculpés, Dekeukelaere, François Dujardin, François Defrance et Félix Fortier, ancien sergent; ce dernier est condamné à huit mois, Dekeukelaere à trois mois, Dujardin à quatre mois et Defrance à quarante jours : ils obtiennent tous les quatre le sursis.

Tribunal de simple police de Tourcoing. — *Audience du jeudi 19 mars 1896.* — L'audience est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Charlier, juge de paix du Canton-Nord. Ministère public, M. Rouillié, commissaire central.

Le rôle est peu chargé : comme il arrive presque toujours ce sont les affaires de violences et de tapage — quelques-unes ayant un certain caractère de gravité — qui dominent.

LA LOI DU 2 NOVEMBRE 1892. — Il n'a pas été relevé de nouvelles contraventions relatives à la loi concernant le travail des enfants, des femmes et filles mineures, depuis la condamnation à 33 amendes de 5 francs, prononcée contre M. A. Duvillier. On se rappelle que le tribunal n'a pas admis le *roulement* établi dans cet établissement. Nous apprenons qu'il a été fait appel du jugement.

UNE DAME EXPULSÉE DE L'AUDIENCE. — Nous avons rarement assisté à une semblable scène : une dame de Roncq, Philomène D..., avait dit *pis que pendre de tous* ses voisins et voisines ; tout le quartier de « La Latte » fut en révolution et on en était arrivé aux dernières violences. Plusieurs témoins viennent raconter les faits : la dame entre dans une véritable rage, montre le poing à ses voisines qu'elle traite de menteuses, de *buveuses* et pis encore. Si les agents n'étaient intervenus à temps, elle allait prendre par les cheveux l'une de ses ennemies. On la fait retirer de la barre ; mais de la partie de la salle réservée au public, où elle s'est campée, elle continue à gesticuler, à vociférer et il faut la mettre à la porte. Elle est condamnée au minimum de l'amende pour tapage et violences. Une autre femme comprise dans les poursuites est acquittée.

UN TRISTE MÉNAGE. — Le mari H... est bien jeune encore et la femme n'a que 19 ans; ils devraient donc encore se trouver en pleine lune de miel; mais loin de là ce n'est pas d'aujourd'hui que le ménage était devenu un véritable enfer.

C'est à Marcq que les faits se sont passés; la femme a abandonné le domicile conjugal et s'est réfugiée chez ses parents à Roubaix. Dans une lettre, produite à l'audience, adressée par le mari à sa femme, il convient de ses torts et demande humblement pardon; on donne également un certificat médical constatant que la jeune femme portait de nombreuses marques de coups; qu'elle avait une épaule tuméfiée et des traces de morsures au bras. Mais il paraîtrait qu'en se débattant, elle aurait *quelque peu égratigné* son conjoint à la main....

Bref, ils sont mis « dos à dos », avec chacun une journée de travail.

Il est question de séparation, de divorce ; mais on ne pourra s'appuyer sur le jugement d'aujourd'hui. Ce n'est pas un ménage d'ouvriers qui a donné ce triste exemple.

ENCORE LA PSEUDO SERVANTE DE CABARET.—Nous avons dit, dans un précédent compte-rendu, en parlant de la condamnation en récidive, à 5 fr. et 1 jour de prison, d'un cabaretier et d'une fille qui est censée loger chez lui, que tous deux étaient sous le coup d'une nouvelle contravention : Aujourd'hui ils sont l'un et l'autre condamnés par *défaut* à la même amende et à deux jours d'emprisonnement.

UN ECHO DES GRÈVES D'HALLUIN. — On n'a pas oublié les scènes de violences qui ont eu lieu, le soir du mardi-gras, rue de Linselles, à Halluin : des coups de revolver ont été tirés; des manifestants ont été jetés dans les fossés et on leur a enfoncé la tête dans la boue. A la suite de l'enquête à laquelle il a été procédé par la gendarmerie, quatre inculpés ont été renvoyés en simple police. Un seul convient s'être trouvé rue de Linselles; mais loin d'avoir porté des coups, c'est lui qui en aurait reçu. Les trois autres affirment qu'ils étaient couchés depuis longtemps. A quinzaine pour entendre des témoins. L'un des contrevenants a demandé au juge « combien il fallait en apprécier. »

Il a été appliqué 7 jours d'emprisonnement dont trois pour ivresse en récidive ; et les autres pour tapage et violences.

L'audience a été terminée à 11 heures. Beaucoup d'affaires ont été remises à quinzaine.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille TRANCHANT, née TESSÉ, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Actéon-Léopold TRANCHANT, représentant de commerce, décédé à Roubaix, le 19 mars 1896, à l'âge de 51 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 22 courant, à 2 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, d'où son corps sera conduit à Lille, au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

— L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 238.

Les amis et connaissances de la famille MATTYS-VANHAMME, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Albert MATTHYS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1896, à l'âge de 4 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 22 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Dagnesseau, 49, à 4 heures.

Les amis et connaissances de la famille MACAUTMOLLE, qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Hubert-Joseph MACAUT, décoré de la médaille coloniale de Tunisie, décédé à Marquette, le 19 mars 1896, dans sa 39e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 22 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Marquette, 49, à 4 heures.

Les amis et connaissances de la famille CARDON-FACHAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur l'abbé Eugène-Henri CARDON, décédé à Roubaix, le 20 mars 1896, à l'âge de 23 ans et 2 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — *Les Vigiles seront chantées* le samedi 21 à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fort, 24.

Les amis et connaissances de la famille DUPONCHEELLAIENS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles DUPONCHEEL, mécanicien, décédé subitement à Roubaix le 20 mars 1896, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 198.

Les amis et connaissances de la famille VANDERVAERE-BROSSART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Léon-Albert VANDERVAERE, décédé à Tourcoing, le 20 mars 1896, à l'âge de 29 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 198.

Les amis et connaissances de la famille VANDERVAERE-BROSSART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Léon-Albert VANDERVAERE, décédé à Tourcoing, le 20 mars 1896, à l'âge de 29 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 198.

Les amis et connaissances de la famille TANGUY-GRIMONPREZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie-Joseph TANGUY, décédée à Roubaix, le 20 mars 1896, à l'âge de 1 an et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Quentin, 16.

Un obit Solennel Anniversaire sera *célébré en l'église* Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 23 mars 1896, à neuf heures 3/4, pour le repos de l'âme de Madame veuve Adolphe CHRÉTIEN, née Marie-Anne LOUISE, décédée à Roubaix, le 23 mars 1895, à l'âge de quatre vingt-cinq ans, administrée *des Sacrements de notre mère* la Sainte Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit Solennel Anniversaire, sera célébré en l'église Saint-Pierre (Croix), le lundi 23 mars 1896, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Augustin PENNEL, époux de Dame Marie LABITTE, décédé à Croix, le 2 mars 1895, à l'âge de 38 ans, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit Solennel Anniversaire, sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 23 mars 1896, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste-Alfred WYES, époux de Dame Mathilde UYTTENHOVE, décédé à Roubaix, le 22 mars 1895, à l'âge de 51 ans, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. Les personne: qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 23 mars 1896, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Thérèse-Marie-Françoise, de CHABERT, décédée à Roubaix, le 22 mars 1895, dans sa 18e année, administrée du Sacrements de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre à Roubaix, le lundi 23 mars 1896, à 9 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Edmond-Joseph THIEFFRY, charpentier-menuisier, rue Boucher de Perthes 51, membre de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement, décédé à Roubaix, le 21 février 1896, dans sa 58e année, administré des Sacrements de l'Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La Confrérie du Très-Sacrement fera célébrer un Obit le *mardi* 24 courant, à 7 heures. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 23 mars 1896. à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame VERLAIS JANME, décédée à Roubaix, le 13 février 1896, dans sa 41e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Concerts et Spectacles

Roubaix. — Voici le programme du joli concert organisé par l'association fraternelle des Facteurs des Postes et Télégraphes de Roubaix et des environs, et qui aura lieu à l'Hippodrome, le dimanche 22 mars, à six heures du soir, avec le bienveillant concours de l'Harmonie Municipale de la Madeleine (90 exécutants), la Chorale Lilloise (35 exécutants): Mlle Julia Havet, cantatrice, premier prix du Conservatoire de Roubaix; MM. Paul Delyck, ténor-solo des Crick Sicks; P. Desoutter, basse, premier prix du Conservatoire de Lille; Léon Pollet, premier prix du Conservatoire de Lille, piston-solo de l'Harmonie Municipale de la Madeleine; Lebleu, clarinette-solo de la même Harmonie; E. Lemur, comique de genre; Bernard, professeur de musique, pianiste-accompagnateur.

Cette fête, on le sait, est donnée, par l'association au bénéfice de sa caisse de secours et, pour venir en aide à ses adhérents malades et nécessiteux.

Première partie. — 1. Harmonie de la Madeleine, Allegro militaire, XXX. Scène et Final de Marco-Visconti, Pétrelle. 2. M. P. Delelyck, Lucce de Pâques, Gruier : 3. M. L. Pollet, Grande Fantaisie pour piston, Arban ; 4. Mlle J. Havet, Les Saisons, V. Massé; 5. La Chorale Lilloise, Les Proscrits, Saintis : 6. M. P. Desoutter, Grand air de Faust, Luigi-Bordèze; 7. M. E. Lemur, Chansonnette comique, XXX.

Deuxième partie.— 1. Harmonie de la Madeleine, Un concert sous Bois, ouverture symphonique, Mayo; Festival, ouverture, Lentner, premier prix d'honneur au concours de Montrouge : 2. M. P. Delelyck, Lucce de Pâques, Gruier : 3. M. L. Pollet, pour grande clarinette, XXX ; 4. Mlle J. Havet, Berceuse de Jocelyn, B. Godard ; 5. La Chorale Lilloise, Le Roi des Mondes, Dard-Jeanin, premier prix du concours de Montrouge; 6. M. P. Desoutter, Romance de La Traviata, Verdi; 7. M. P. Delelyck et Mlle J. Havet, Grand duo de Mireille, Gounod; 8. M. E. Lemur, Chansonnette comique, XXX.— Le piano sera tenu par M. Bernard. — Champagne : Chœur et orchestre, 150 exécutants. — Prix des places : Loges et fauteuils, 3 fr.; pourtour, 2 fr.; première galerie numérotée, 1 fr. 50 ; première galerie non numérotée, 1 fr ; deuxième galerie, 0 fr. 50.

— *Le drapeau de la chorale St-Georges.* — Le concert organisé par la chorale *St-Georges*, au profit de son drapeau, aura lieu dimanche prochain, à 8 heures du soir, *salle des Fêtes du café Pandore*, rue Pauvrée. On peut se procurer des cartes, au prix de 1 fr. et de 50 centimes, soit au siège de la société, café Pandore, soit 87, Grand'-Rue, ou chez MM. G. Beltremieux, 29, rue St-Jean et L. Vandenbordje, 200, boulevard de Strasbourg.

— *La Commission du Cercle dramatique Molière.* — Dans sa réunion générale de lundi 16 mars le *Cercle dramatique Molière* a procédé au vote de sa commission. Ont été nommés : Président : M. Charles Guillard ; vice-président M. François Durieu; secrétaire, M. Auguste Poupaert ; trésorier, M. Louis Pollet ; commissaires : MM. Jules Stopps, Alfred Peters, Alfred Moreau et A. Yanrysselberghe; archiviste, M. Charles Pollet.

— *Cercle « Union dramatique roubaisienne ».* — Par suite de l'indisposition de l'un des principaux éléments, le concert de l' « Union dramatique roubaisienne », qui devait avoir lieu dimanche prochain 22 mars, est remis au dimanche suivant 29 mars. Ce concert sera suivi du tirage de la tombola.

Tourcoing. — *Le concert de l' « Orphéon des Travailleurs ».* — Voici le programme du grand concert que l'*Orphéon des Travailleurs* donnera aujourd'hui dimanche, à six heures, dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, au bénéfice des pauvres.

Première partie. — 1. Boléro, Paul Laigre. 2. Prière du Soir, X.. Les Mandolinistes ; 3. *Le Matin, chœur*, Laurent de Rillé, L'Orphéon; 4. Sérénade badine, Gabriel Marie. M. Bacquart; 5 Fauvette gentille, duo, J. Pillevestre, MM. Coutier et Couroublé; 6. Air varié. X., M. Fauqueux ; 7. La Reine du Sabat, Gounod, M. Jansens ; 8. Grand air des Clochettes, de Lakme, Léo Delibes, Mlle Cuvelier ; 9. Chansonnettes comiques, X., M. Monier.

Deuxième partie. — 1° Viva Ferez, Jaime Joa ; 2° Retraite marche, C. Patienne. Les mandolinistes ; 3° L'hymne du Pain, *chœur*, A. Tilman, *L'orphéon* ; 4° Rapsodie hongroise. Hauser, M. Fauqueux ; Souvenir d'autan, O. Laureyns, M. Couroublé; 6. Fantaisie sur Rigoletto, Verdi, M. Coutier ; 7° Cromwell et Charles Ier, duo, Concione, MM. Jansens et Coutier ; 8. Grand air de Galathée, Massé, Mlle Cuvelier ; 9. Chansonnettes comiques, X..., M. Monier. Le piano sera tenu par M. Paul Mager.

— *La séance de l'Union dramatique.* — Nous rappelons que lundi prochain, 23 mars, à 8 heures du soir, l'*Union dramatique* donnera, dans la salle des fêtes, une grande séance qui comprendra l'interprétation de *Mon Isménie*, de Labiche et de *Les Rautzau*, d'Erkmann-Chatrian. — Entrées de faveur rigoureusement suspendues. Prix des places : 1er parquet, 2 fr.; 2e parquet, 1 fr.; tribunes et galeries, 0,75 c.

PETITE CORRESPONDANCE

H. B. 221. — Vous obtiendrez le bénéfice de la dispense.

A. D. Pour obtenir la dispense, il ne doit pas y avoir plus de 3 ans d'âge entre les deux frères.

B. de F. — En faire la demande à M. le contrôleur des contributions, (Entrée de la cour des Pompiers, 1er étage).

Un abonné à Tourcoing. — Les hommes de la classe de 1875.

A. B. C. — *Le millième de Faust* a eu lieu pendant la saison 1894-95, peu de temps après la mort de M. Gounod.

N-533. Lecteur du journal à Roubaix. — 1° Oui, en se présentant au moment de l'inscription des jeunes gens de la classe de 1896 ; — 2° Se munir de son acte de naissance et de l'acte de mariage de son père et mère.

Un intéressé de la loi militaire.—1° Il fait partie de la classe des jeunes gens de son âge, c'est-à-dire classe 1894. 2° A M. le ministre de la guerre, sur timbre 60 centimes.

C. L. D. — 1° Non. Si votre frère est toujours existant vous ne pouvez réclamer comme fils aîné de veuve. 2° La faveur d'obtenir la dispense comme soutien de famille peut être soll